



CP BÉMAO :

CONDUITE À HAUTS RISQUES !

Chers collègues,

Au Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault on voit de tout, sauf que le ridicule ne tue pas ! Mais la connerie oui, elle peut !

Actuellement, l'un des véhicules du parc automobile du CP est la risée de notre administration. Vraiment, on ne peut mieux faire pour nous faire passer pour des pantins.

Le véhicule en question, le **fourgon cellulaire MASTER**, qui doit transporter les personnes détenues vers le CHU, pour un transfert vers la MA Basse-Terre ou autre, est cloué au sol et a été remorqué jusqu'à un garage pour un énième diagnostic. **Pour notre organisation syndicale, le constat est plus qu'alarmant :**

- Système de freinage défaillant
- Infiltration d'eau au niveau de l'habitacle
- Oxydation de tout le toit du véhicule
- Système de signalisation lumineuse hors service
- Défaut de la fermeture centralisée.
- Problèmes électriques
- Perte de pièce en circulation
- etc...

FO Justice Bémao ne peut pas accepter cet acharnement thérapeutique sur ce véhicule qui a montré ses limites. Nous demandons à la direction de l'établissement le remplacement purement et simplement de ce véhicule. Continuer à utiliser ce véhicule, c'est mettre en danger les personnels et les personnes détenues mais aussi les autres usagers de la route. Sans parler du risque d'évasion !

Monsieur le Directeur, **FO Justice Bémao** tient à vous signaler que ce véhicule, mis en service en 2017, a déjà fait l'objet d'une demande de remplacement depuis 2023 (puis en 2024 et en 2025) et qu'aucune suite n'a été apportée.

FO Justice Bémao rappelle aussi que dans le plan de sécurisation des personnels et des établissements pénitentiaires du protocole d'Incarville, l'Administration devait doter en véhicule renforcé toutes les équipes de sécurité pénitentiaire. **Cette situation rentre parfaitement dans le cadre du protocole.**

Vu l'urgence de la situation, **FO Justice Bémao** demande que ce véhicule sorte définitivement de la circulation afin de protéger les personnels qui l'utilisent ainsi que les personnes détenues et les tiers. **Son remplacement est urgent et une mesure non négociable.**

Les mesures comptables ne doivent pas primer sur la vie humaine.

Baie-Mahault, le 13 août 2026

Le bureau FO JUSTICE Bémao